

Se former

avec

l'IFET

www.departement.org rubrique adf et vous

50, rue d'Assas
75006 Paris
Tél.: 01 53 63 46 50
Télécopie : 01 42 84 46 79
e-mail : ifet@departement.org

Faites venir l'IFET dans votre collectivité

Les dernières formations IFET réalisées en intra :

La mise en place du RSA • La place des élus dans les conseils d'administration des établissements médico-sociaux • Les conséquences de la loi de finances 2010 pour les collectivités • La commission d'appel d'offres et les marchés publics • Le Grenelle 1 • Le SDIS : stratégie et organisation • A la rencontre des institutions européennes à Bruxelles • Prise de parole en public • Lecture rapide et efficace • Expression orale en anglais • Lecture rapide et efficace • Gérer les conflits et les relations • La parole publique et la pratique audiovisuelle • Administration d'un site web • Faire vivre son blog...

L'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux est une association, créée à l'initiative de l'Assemblée des Départements de France et agréée par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus.

L'IFET est votre institut; chaque stagiaire est adhérent à l'association présidée par un président de conseil général et administrée par des conseillers généraux.

Depuis 1994, l'IFET propose des formations diverses, adaptées, en priorité, aux élus des départements.

L'IFET vous propose tous les semestres un calendrier de formations à Paris et répond à toute demande de formation spécifique d'une collectivité territoriale sur son territoire.

L'IFET exerce son activité en toute indépendance politique, dans le cadre de la loi sur la formation des élus territoriaux. À ce titre, les adhérents de l'IFET bénéficient de la prise en charge totale de leurs frais de formation par la collectivité.

L'IFET s'appuie sur un réseau de correspondants-formation dans les conseils généraux et collectivités.

Votre collectivité peut faire de l'IFET un partenaire privilégié pour la formation des élus en adhérant à l'Institut.



Tél.: 01 53 63 46 50

www.departement.org • e-mail : ifet@departement.org

Agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus



INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

Se former

avec

l'IFET

RÉFORME TERRITORIALE

RSA

STRATÉGIES WEB

LOI DE FINANCES 2010

PROTECTION DE L'ENFANCE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRANSPORTS SCOLAIRES

ORGANISATION DES SDIS

IMPROVISATION

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

SPV

1^{er} semestre 2010

▶ *spécial 2010*

Journées d'études

LES ENJEUX DE LA RÉFORME TERRITORIALE
(organisationnels, juridiques, financiers)

> 2 février

CAMPAGNE ÉLECTORALE :

aspects financiers, communication et contentieux

> 30 mars

LE RSA EN 2010 : Quels changements ? Quels effets ?

> 27 avril

Élections cantonales

PRÉPARER SON BILAN DE MANDAT : évaluation et stratégie

> 28 janvier ou 6 mai (date au choix)

AFFIRMER SA COMMUNICATION PERSONNELLE

> 11-12 février

TRAVAILLER AVEC LES MÉDIAS :

- Comprendre les médias pour mieux les utiliser, notamment la presse écrite > 7 avril
- Savoir gérer un entretien face à une caméra > 8 avril

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET DE MANDAT

> 26 mai

ORGANISER SA STRATÉGIE ÉLECTORALE :

analyse méthodologique, cadre juridique, supports d'information, relations avec les électeurs ...

> 27 mai

e - COMMUNICATION

S'approprier les outils offerts par le web (vidéos, calendriers, sondages, musique...) pour l'exercice de son mandat 2 et 3 mars

Créer son blog : pourquoi, comment ? 4 et 5 mars

Internet et la responsabilité juridique de l'élu 11 mars

Web 2, les réseaux sociaux, Internet : savoir rencontrer tous les interlocuteurs aujourd'hui 31 mars

Concevoir et mettre en place une stratégie de communication sur le web 29 et 30 avril

COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Improviser en toutes circonstances > *training 4 personnes*
Deux dates au choix : 27 janvier ou 23 juin

Réussir ses négociations (techniques et exercices pratiques) 16 et 17 mars

Parler vrai et efficace 4 et 5 mai

POLITIQUES TERRITORIALES

Organisation et gestion du temps de travail dans les centres de secours 24 mars

Quel nouveau contrat pour les politiques culturelles territoriales ? 28 avril
Evolutions de la décentralisation culturelle à l'aube de la réforme des collectivités

Autonomie et dépendance : enjeux pour les territoires 11 mai
L'adaptation des schémas gérontologiques : expériences concrètes 12 mai

La place des sapeurs pompiers volontaires (SPV) dans l'organisation des SDIS 19 mai

Actualité de la protection de l'enfance 1^{er} juin

Quels transports scolaires à l'horizon 2012 ? 3 juin

Comprendre le développement durable en un jour 10 juin
Le développement durable : les outils pour le territoire 11 juin

La loi Hopital (HSPT) et ses conséquences pour les territoires 29 juin

ENVIRONNEMENT FINANCIER ET JURIDIQUE

Identification et élimination de la dette toxique dans les collectivités territoriales 9 février

Loi de finances 2010 et réforme de la taxe professionnelle 10 février

L'évaluation des politiques publiques : enjeux, méthodes et cas pratiques 8 juin

▶ **Les formations et les journées d'études sont accessibles aux élus et aux collaborateurs des collectivités**



INSTITUT POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

Bulletin d'inscription

Madame - Monsieur :

Fonction :

Collectivité :

Adresse de la collectivité :

Téléphone : Fax :

Courriel du correspondant formation :

Adresse personnelle (pour envoi de la convocation) :

.....

Tél personnel ou mobile : Fax personnel :

Courriel :

Je souhaite m'inscrire au stage :

qui se déroulera le(s) :

à :

J'ai connu ce stage par :

Le stage doit être facturé :

à la collectivité

directement à l'intéressé

Prix de la session : 590 € la journée + adhésion individuelle valable pour l'année civile : 50 €

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun.

Date et signature :

**Bulletin à retourner à l'IFET – Fax : 01 42 84 46 79
ou au correspondant formation de votre collectivité**

Conditions d'annulation

- Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être **impérativement confirmée par écrit** (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription.

☛ annulation **reçue plus de 15 jours** avant le début du stage : aucun frais,

☛ annulation **reçue jusqu'à 4 jours** (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondant à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours

☛ tout stage commencé est intégralement dû.

- Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

Institut pour la formation des élus territoriaux - 50, rue d'Assas - 75006 PARIS

Téléphone : 01 53 63 46 50 - Télécopie : 01 42 84 46 79

Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux reconduit le 6 janvier 2009